

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TURGOT OBLIG PLUS (FR0011230549)

OPCVM soumis au droit français

Cet OPCVM est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux », le Fonds TURGOT OBLIG PLUS s'adresse à des investisseurs qui souhaitent placer leur trésorerie à une échéance de moyen terme (3 ans) visant à bénéficier d'un surcroît de rémunération et de risque par rapport à un fonds monétaire. Son objectif de performance, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, est de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur EONIA CAPITALISE +200bp.

Le fonds TURGOT OBLIG PLUS a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire moyen terme constitué d'obligations internationales. Elle est réalisée à l'aide d'une stratégie de gestion qui combine une approche de type «top down» où l'analyse macroéconomique et de l'environnement économique détermine la stratégie d'exposition au risque de taux ; et une approche de type «Bottom up» avec une sélection rigoureuse des émetteurs et des obligations à partir de l'analyse de leurs caractéristiques financières.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP sera investi principalement en titres obligataires émis sur les marchés internationaux, de tous secteurs, publics ou privés,, et, pour au minimum 50% de son actif net, notés Investment Grade. Le fonds pourra investir le solde en titres obligataires de notation inférieure à BBB- ou équivalent (appartenant à la catégorie spéculative High Yield) ou non notés, découlant des analyses du gérant.

Le fonds pourra également investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en obligations convertibles ou assimilées. Le fonds pourra investir sur des titres intégrant des dérivés de toute nature.

Le FCP sera investi sans zone géographique prépondérante (y compris pays émergents jusqu'à 20%). Sa fourchette de sensibilité sera comprise entre -2 et 5. Il est exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change sur toutes les devises étrangères.

Le fonds pourra également intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou organisés sans prépondérance géographique dans un but d'exposition ou de couverture du risque taux, change et actions.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées le jour de valorisation (avant 11 heures) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 [valorisation quotidienne].

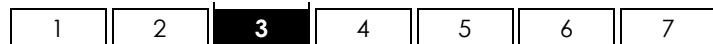
### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

#### **Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3]**

Le FCP se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque dû à ses investissements composés d'obligations internationales (y compris High Yield spéculatifs ou non notés jusqu'à 50% de son actif net).

#### **Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur**

- **Risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est d'autant plus important que le fonds peut être investi en titres high yield (« haut rendement ») spéculatifs jusqu'à 50% de son actif net.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

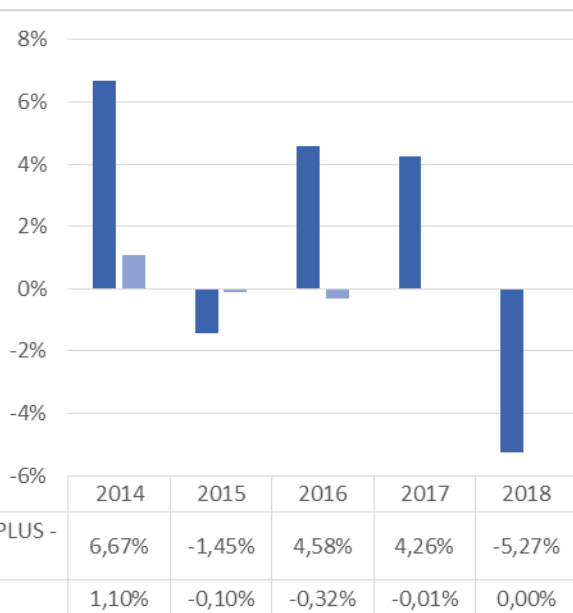
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.2%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	30% de la performance au-delà de celle de l'indicateur de référence EONIA CAPITALISE + 200 bp Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 30/04/2019 : 0.13%

\* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 30/04/2019. Ils peuvent varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site [www.turgot-am.fr](http://www.turgot-am.fr).

## PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM** : 26/04/2013

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM** : Euro

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT – 6 rue Paul Baudry – 75008 Paris – [contact@turgot-am.fr](mailto:contact@turgot-am.fr)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. TURGOT ASSET MANAGEMENT, est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/01/2020.